



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER  
SEANCE DU 16 Février 2021

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre en exercice : 11  
Qui ont pris part : 10  
Date de la convocation : 08 février 2021. Date affichage : 23 février 2021

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Absent excusé : POULET Gabriel  
Secrétaire de séance : Gérard GRAND.

*Ajout à l'ordre du jour : Demande subvention pour aire de jeu.*

**Approbation du compte-rendu :**

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021, correctif de la date d'accident de la bouche incendie : accident le 16 janvier 2021 et dépôt de plainte de 23 janvier 2021.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Impayés :**

Le montant des impayés supérieur à 30 jours au 16 février 2021 est de 9 759.32 €.

**Attributions des lots de bois :**

Le lot de 5 stères de bois, à proximité du lotissement « La Fontaine » a été attribué à M. Leromain Jacky pour la somme de 100 € (une seule offre reçue en mairie).

Suite à l'attribution par l'agent ONF de frênes malades situés dans sa parcelle d'affouage, M. ANTOINE Jacques accepte de régler la somme de 40 € pour ces arbres.

**Adhésion territoires numériques :**

Les communes ont l'obligation de publier les offres pour les marchés publics sur une plate forme spécialisée. Après avoir étudié plusieurs propositions le Conseil Municipal décide d'adhérer à Territoires Numériques. La cotisation annuelle d'adhésion est de 75 € et l'offre pour « le pack commande publique » est de 150 € quel que soit le nombre de marchés déposés annuellement.

**Travaux Mairie :**

Au RdC : aménagement de la mairie et du bureau de poste - Étage : logement T3

Le projet de réhabilitation du bâtiment Mairie a été suspendu par le Conseil Municipal en 2018.

La nouvelle municipalité, après examen du dossier relance ce projet en apportant des modifications importantes par rapport au projet initial.

Par conséquent, il convient, d'un commun accord entre le Maître d'Œuvre PROBAT et le Maître d'Ouvrage la commune de Doucier, d'abandonner le marché initial de 24 600.08 €, convention signée le 19 Mai 2017, sans qu'aucune des parties concernées, Probat et la commune de Doucier ne réclame à l'autre des pénalités de résiliation.

La société PROBAT présente une nouvelle convention dont le taux des honoraires est de 6.24% pour un montant de travaux estimés à 405 716.00 € H.T soit une rémunération de 25 316.68 € H.T.

Les honoraires seront réajustés en fonction du montant réel des travaux.

Coût de travaux	405 716.00 € HT
Taux honoraires	6,24 %

		Total	Maitre d'œuvre	Architecte
PC, EXE, DCE	22,2 %	5 625.36 €	3 825.36 €	1 800.00 €
Consultations des Eses	16.6 %	4 217.76 €	4 217.76 €	€
Assistance passation Marché	5.6 %	1 407.61 €	1 407.61	€
Direction des travaux	50 %	12 658.35 €	12 658.35 €	€
Assistance à réceptions	5.6 %	1 407.60 €	1 407.60 e	€
<b>Total H.T</b>	<b>100 %</b>	<b>25 316.68 €</b>	<b>23 516.68 €</b>	<b>1 800.00 €</b>
TVA 20 %		5 063.34 €	4 703.34 €	360.00 €
<b>TTC</b>		<b>30 380.02 €</b>	<b>28 220.02 €</b>	<b>2 160.00 €</b>

### **Logement : Départs locataires – Travaux :**

#### Attribution logement 215 Rue du Moulin :

Madame le Maire annonce que les travaux sont terminés dans le logement « 215 Rue Du Moulin » et que le logement est disponible à compter du 01 Mars 2021.

Le logement a été attribué à Monsieur Gaël ROUX et Madame Esther BAILLY par délibération lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Le loyer mensuel est de 572.00 € - indice loyer T3-2020 : 130.59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer le logement « 215 rue du Moulin » à Monsieur Gaël ROUX et Madame Esther BAILLY à compter du 01 mars 2021.

#### Logements 52 Rue de la Chapelle et 50 Impasse de la Delaise

Madame le Maire explique que les locataires des logements, 52 rue de La Chapelle et 50 Impasse de la Delaise ont donné leurs lettres pour la résiliation de leurs contrats de location à compter du 25 avril 2021.

La commission bâtiment a visité les 2 appartements. Des travaux sont à prévoir, un listing a été établi, des devis seront demandés aux artisans concernés.

#### Travaux pôle médical :

Madame le Maire explique qu'avant d'engager les travaux à l'intérieur du pôle médical, et à la demande de Mme NAUDET infirmière, une réunion avec les intéressés doit être programmée.

### **Demande de subvention :**

Suite au projet de réalisation d'une aire de jeux, le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches concernant les demandes de subventions auprès des organismes.

### **Voirie communale : rue du Moulin – Carrefour rue des 3 Lacs – Rue du Bois Joli :**

Rue du Bois Joli : Prise de rendez-vous avec le propriétaire pour passage sécurisé des troupeaux.

Rue du Moulin : demande de devis complémentaire.

### **Cimetière ; Tarif dépôt des cendres au Jardin du Souvenir :**

Le Conseil Municipal, suite à la demande de la Préfecture, précise que la taxe de « dépôt » des cendres au Jardin du Souvenir correspond à une taxe de dispersion.

### **Sinistre du 16 janvier 2021 ; bouche à incendie :**

En remplacement de la borne incendie endommagée, le Conseil Municipal décide de la changer par une borne CHOC, devis Di Léna de 2 640.00 HT.

### **Baux agricoles à renouveler : Parcelles ZK10 -ZD 19 – D 23 – ZB 67 :**

#### Parcelle ZK 10

Considérant que le bail de la parcelle ZK10, terrain loué par le Gaec du Platerey, arrive à échéance le 31/07/2022,

Madame le Maire propose de reconduire le bail dans les mêmes conditions à compter du 01 aout 2022, en appliquant l'indice de fermage actualisé, au Gaec du Platerey (ex bail 13 A) concernant la parcelle ZK10, lieu-dit « En Plein Palais » d'une contenance de 0ha 39a 30ca

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle le bail et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce bail. (Mr MATHIEU a quitté la salle lors de la délibération)

Parcelles ZD19- D23- ZB67 :

Considérant que le bail des parcelles ZD19- D23- ZB67, terrains loués par le Gaec ROUX arrive à échéance le 31/07/2022,

Madame le Maire propose de reconduire le bail dans les mêmes conditions à compter du 01 aout 2022, en appliquant l'indice de fermage actualisé, au Gaec ROUX (ex bail 13 B) concernant les parcelles

- ZD19 lieu-dit « Sous le Crosot » contenance 1ha 55a 20ca,
- D23 lieu-dit « Molard du Tartre » contenance 6ha 60a 05ca,
- ZB67 « Ala Charmouille » contenance 10ha 35a 54ca

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle le bail et autorise Monsieur GAILLARD Michel, 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document se rapportant à ce bail. (Mme Nathalie ROUX a quitté la salle lors de la délibération).

Questions diverses :

- ADMR : Convention de partenariat – Monalisa . La commune adhère à la convention gratuite Monalisa proposée par l'ADMR – Contact téléphonique avec les personnes seules ou en souffrance ou visite si possible.
- École en Forêt : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a signé la convention de mise à disposition des arbres.
- Récoltes des graines locales : France Nature Environnement est autorisée à récolter des graines sur les propriétés communales.
- Maison 171 Rue de la Chaline : courrier précisant que le puits d'infiltration est réservé aux eaux pluviales.
- Défibrillateur : le renouvellement au lieu après réhabilitation de la mairie.
- Demande CGT : Pose de panneaux d'affichage pour élections professionnelles.
- Rue des Lagunes : rebouchage des trous
- Information sur la création et le rôle de l'Association des Riverains de la Vallée du Hérisson.

Le secrétaire ;  
Gérard GRAND



Le Maire  
Nathalie ROUX

